SAINT-VARENT

MAIRIE DE SAINT-VARENT
3 place de l'Hôtel de Ville
79330 SAINT-VARENT

Note d'information aux parents d'élèves
Rythmes scolaires
2017 - 2018

Madame, Monsieur,

A la suite de la parution du décret du ministère de l'éducation nationale relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, et après concertation avec les écoles de La Joyette de SAINT-VARENT, les parents d'élèves et l'avis du conseil d'école, la municipalité de SAINT-VARENT a décidé de demander à l'inspection académique la mise en place de la semaine de 4 jours d'école pour la rentrée 2017 -2018.

Nous vous informons que notre demande a reçu un avis favorable du Directeur Départemental Académique des Services de l'Éducation Nationale.

Nous vous communiquons les nouveaux horaires qui seront mis en place à compter du 4 septembre 2017 pour la rentrée 2017-2018 :

Semaine de 4 jours :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
Ecole maternelle : 9 H – 11 H 30 et 13 H - 16 h 30
Ecole élémentaire : 9 H – 12 H 15 et 13 H 45 – 16 h 30
Plus de classe le mercredi.

Les Temps d'Activités Périscolaires seront supprimés.

Nous vous informons que l'accueil périscolaire *(avant 9 h et après 16 h 30 ainsi que les mercredis)* sera organisé par le Centre socio culturel de SAINT-VARENT dans les locaux de l'école maternelle et élémentaire, en raison des travaux d'isolation des bâtiments du Centre de Loisirs.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, **Madame, Monsieur,** l'assurance de mes salutations distinguées.

MAIRIE DE ST VARENT 79 (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Pierre RAMBAULT.

Téléphone : 05.49.67.62.11 - Télécopie : 05.49.67.67.87
Email : villesaintvarent@wanadoo.fr
Site internet : www.saintvarent.fr